

En ce cas, il sera réintégré parmi le personnel du ministère au traitement prévu au paragraphe 6.2.

7. CONVENTION VERBALE

Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. LOIS APPLICABLES

Le présent contrat est régi par les lois du Québec et en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

9. SIGNATURES

MAXIME CARRIER LÉGARÉ

ANDRÉ FORTIER,
Secrétaire général associé

66433

Gouvernement du Québec

Décret 361-2017, 5 avril 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Sylvain Ayotte comme sous-ministre associé par intérim au ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Sylvain Ayotte, directeur des enquêtes et de l'audit interne au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre associé par intérim au ministère de la Sécurité publique à compter du 18 avril 2017;

QU'à ce titre, monsieur Sylvain Ayotte reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10 % de son traitement;

QUE durant cet intérim, monsieur Sylvain Ayotte soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007;

QUE durant cet intérim, monsieur Sylvain Ayotte soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur

les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66434

Gouvernement du Québec

Décret 362-2017, 5 avril 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Martin Bouchard comme sous-ministre adjoint au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Martin Bouchard, directeur général du Régime québécois d'assurance parentale au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 153 372 \$ à compter du 10 avril 2017;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Martin Bouchard comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66435

Gouvernement du Québec

Décret 363-2017, 5 avril 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Denys Jean comme secrétaire du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Denys Jean, membre du conseil d'administration et président-directeur général du Centre de services partagés du Québec, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire du Conseil du trésor, au même classement et au traitement annuel de 239 677 \$, à compter du 10 avril 2017;

QUE le traitement annuel de monsieur Denys Jean soit majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein aux mêmes dates et que son boni au rendement puisse atteindre 10 % de son traitement annuel;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Denys Jean comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66436

Gouvernement du Québec

Décret 364-2017, 5 avril 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Philippe Dubuisson comme sous-ministre associé au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Philippe Dubuisson soit nommé, à compter des présentes, sous-ministre associé au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, administrateur d'État II, au traitement annuel de 160 899 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Philippe Dubuisson comme sous-ministre associé du niveau 1;

QUE monsieur Philippe Dubuisson continue de recevoir une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec jusqu'au 4 avril 2018 ou jusqu'à son déménagement, s'il survient avant cette date.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66437

Gouvernement du Québec

Décret 365-2017, 5 avril 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Christian Goulet comme membre du conseil d'administration et président-directeur général du Centre de services partagés du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 18 de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1) prévoit que les affaires du Centre de services partagés du Québec sont administrées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le gouvernement dont un président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 21 de cette loi prévoit notamment que le mandat du président-directeur général est d'une durée d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 30 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général;

ATTENDU QUE monsieur Denys Jean a été nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général du Centre de services partagés du Québec par le décret numéro 1092-2014 du 10 décembre 2014, qu'il a été nommé à d'autres fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor :

QUE monsieur Christian Goulet, vice-président de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, soit nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général du Centre de services partagés du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 10 avril 2017, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur Denys Jean.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS
